

CATÉGORIES D'ÂGE ET SURCLASSEMENTS SAISON 2011-2012

Catégories			Championnats							
Âge	Année de naissance	Ancienne dénomination d'âge	Pupilles	Pous-sins	Benja-mins	Benj. + Minimes masc.	Minimes fém. + Cadettes	Cadets + Juniors masc.	Adultes féminins (+Juniors) (et femmes en Mixte)	Adultes masculins (et hommes en Mixte)
7 8	2004 2003	Pupille	C C	- S	- -	- -	- -	- -	- -	- -
9 10	2002 2001	Poussin	NA C	C C	- S	- S	- -	- -	- -	- -
11 12	2000 1999	Benjamin	NA NA	NA NA	C C	C C	- S	- -	- -	- -
13 14	1998 1997	Minime	NA NA	NA NA	NA NA	C C	C C	- S	- -	- -
15 16	1996 1995	Cadet	NA NA	NA NA	NA NA	NA NA	C C	C C	- S	- -
17 18	1994 1993	Junior	NA NA	NA NA	NA NA	NA NA	NA NA	C C	C C	- S
19-39	1972-1992	Senior	NA	NA	NA	NA	NA	NA	C	C
>= 40	<= 1971	Vétéran	NA	NA	NA	NA	NA	NA	C	C

C = Certificat médical simple ; S = Certificat médical avec surclassement d'une année ; NA = non autorisé
Autres cas = Surclassement exceptionnel

Extraits du REGLEMENT MEDICAL DE L'UFOLEP du 11 avril 2008 :

.../...

Conformément à l'article L. 231-3 du code du sport, la participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, pour laquelle elle est sollicitée, datant de moins d'un an.

.../...

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du doctorat d'État.

.../...

4- impose dans tous les cas de demande de surclassement :

- pour un **surclassement d'une année**, le certificat médical doit mentionner l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude,
- pour un **surclassement exceptionnel** de plus d'une année civile, une justification de demande de ce surclassement, signée de l'entraîneur ou responsable de club et contresignée par les parents, doit être jointe à l'avis d'aptitude établi par le médecin examinateur ; une copie de ces deux documents doit être adressée au médecin fédéral national.
- la participation aux compétitions sera alors conditionnée à la présentation d'un « accusé de réception » émanant du médecin fédéral autorisant ce surclassement.

.../...

Règlement complet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/R%C3%A9glement%20m%C3%A9dical%20national%20UFOLEP%20adopt%C3%A9%20CD%20Chartres%202008.pdf>



COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE de VOLLEY-BALL

8 Allée Stéphane Mallarmé - BP58 - 91002 EVRY CEDEX

] 01 69 36 08 14 ou 08 15 ☎ 01 69 36 08 12

Email : volley@ufolep91.org / www.ufolep91-volley.org

DEMANDE DE SURCLASSEMENT EXCEPTIONNEL SAISON 2011-2012

Club demandeur	
Nom :	N° d'affiliation à l'UFOLEP : 91
Joueur Concerné	
Nom prénom :	N° licence si déjà connue :
Date de naissance :	
Certificat médical avec indication du surclassement + compétition	
Date de la visite :	Nombre d'années autorisées :
Demande de l'entraîneur ou du responsable du club	
Justification :	
Nom Prénom :	Qualité :
Date :	Signature :
Accord des responsables légaux	
Nom Prénom :	Qualité :
Date :	Signature :

A retourner, avec le certificat médical, à : UFOLEP 91, 8 allée Stéphane Mallarmé, BP58, 91002 EVRY CEDEX



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE de VOLLEY-BALL

8 Allée Stéphane Mallarmé - BP58 - 91002 EVRY CEDEX

☎ 01 69 36 08 14 ou 08 15 📠 01 69 36 08 12

Email : volley@ufolep91.org / www.ufolep91-volley.org